Handicap & études supérieures



APACHES

Association des Professionnels
d'accompagnement du Handicap
dans l'Enseignement Supérieur

Introduction

L'orientation vers les études supérieures se construit tout au long du parcours de chaque lycéen ou lycéenne.

Trois étapes jalonnent ce parcours.

Une phase d'exploration

Au cours de laquelle je m'informe sur l'ensemble des possibles.

Cette phase commence dès la classe de seconde.
Elle est à l'intersection des interrogations :
Quelles disciplines m'intéressent le plus ? Quels sont mes résultats scolaires ?
Quels sont mes projets après le BAC ?

Une phase d'investigation

Où, je cherche les lieux de formation possibles et les métiers qui m'attirent.

Où je décide des lieux de formation dans lesquels je vais déposer une candidature.

Déposées sur la plateforme Parcoursup ces candidatures sont étudiées par les commissions d'examen des vœux de chaque établissement qui les traitera individuellement.

Une phase de validation

Les référents handicap des établissements publics d'enseignement supérieur font partie de vos interlocuteurs privilégiés dans la construction de votre projet et l'accompagnement de votre parcours.

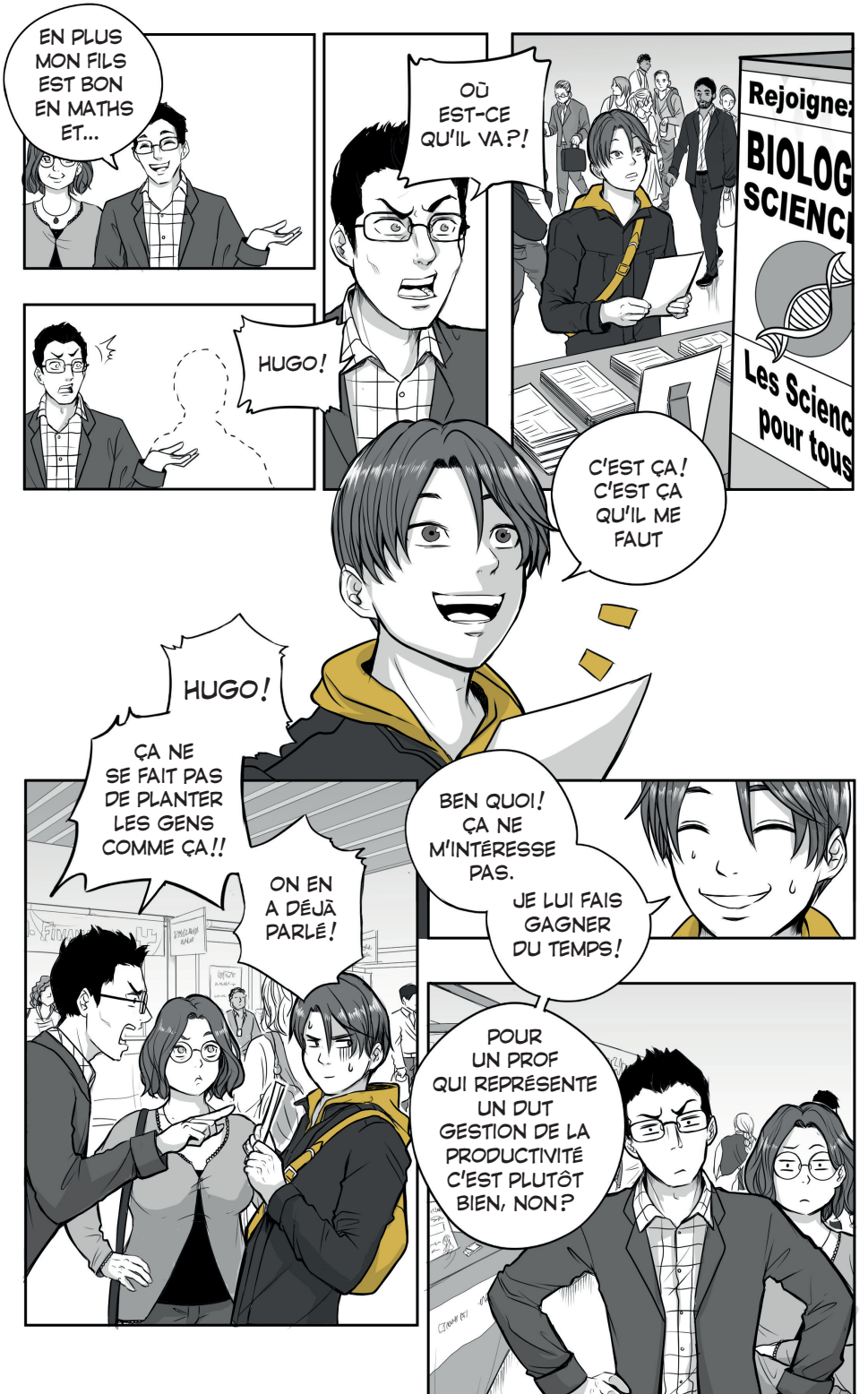
N'hésitez pas à les contacter.

1

Accès aux études supérieures

Une situation de handicap empêche-t-elle d'accéder aux études supérieures ?


SALON de L'Etudiant
TU AS VU C'EST HUGO!
AVEC SON HANDICAP, TU CROIS QU'IL VA POUVOIR FAIRE DES ÉTUDES?
UN RIEN L'ÉPUISE!
TU VEUX DIRE TOUT L'ÉPUISE!
IL EST SURTOUT ÉPUISANT!
QUELQUES MINUTES PLUS TARD SUR UN STAND
ESTION
DUCTION
... ET L'AVANTAGE C'EST QUE TU PEUX TRÈS VITE TROUVER UN EMPLOI À LA FIN DE TON CURSUS CHEZ NOUS!
MAIS SI HUGO!
DES ÉTUDES COURTES DE GESTION C'EST EXACTEMENT CE QU'IL TE FAUT!
PAPA...
TU SAIS BIEN QUE LES ÉTUDES CE N'EST PAS POUR MOI...


EN PLUS MON FILS EST BON EN MATHS ET...
OÙ EST-CE QU'IL VA ?!
Rejoignez
BIOLOG
SCIENC
Les Scienc
pour tous
HUGO !
C'EST ÇA ! C'EST ÇA QU'IL ME FAUT
HUGO !
ÇA NE SE FAIT PAS DE PLANTER LES GENS COMME ÇA !!
ON EN A DÉJÀ PARLÉ !
BEN QUOI ! ÇA NE M'INTÉRESSE PAS.
JE LUI FAIS GAGNER DU TEMPS !
POUR UN PROF QUI REPRÉSENTE UN DUT GESTION DE LA PRODUCTIVITÉ C'EST PLUTÔT BIEN, NON ?

Accès aux études supérieures

L'accès aux études supérieures est un DROIT accordé à toute personne ayant le niveau d'études requis. Sans aucune discrimination, qu'elle soit positive ou négative.

Bien vous informer sur les formations existantes par exemple lors d'un salon étudiant, ou lors de journées portes ouvertes (JPO) vous permettra de découvrir d'autres cursus pouvant correspondre à votre profil.
Lors de ces événements, vous pourrez aussi en apprendre plus sur l'environnement universitaire. En effet, la vie estudiantine ne se limite pas aux études : elle permet d'accéder à des associations locales, culturelles, sportives… qui participent également à la réussite de vos études.

Dans chaque établissement public d'enseignement supérieur, il existe des services dédiés aux étudiants en situation de handicap.

Une situation de handicap n'empêche pas d'accéder aux études supérieures quand les aménagements mis en place et le choix d'orientation sont en adéquation avec vos besoins et votre projet.

Handicap, ce que dit la loi de 2005

Art.L.114 du code de l'action sociale et des familles :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

2 Le choix des études

Une situation de handicap peut-elle impacter le choix d'orientation ?




BIOLOGIE SCIENCES
ÇA FAIT UN MOMENT QU'IL DISCUTE AVEC CETTE ÉTUDIANTE ET CE PROF...
LE DOMAINE DE LA BIOLOGIE, C'EST VRAIMENT UN SUJET D'AVENIR!
ET VOUS PROPOSEZ UN CURSUS COURT?
PAS TROP LOIN DE CHEZ NOUS?
PAPAAA...
RIEN À FAIRE...
À LEURS YEUX, JE N'EXISTE PAS...
LÉA
SI TU AS ENCORE DES QUESTIONS, N'HÉSITE PAS HUGO.
MOI C'EST LÉA, JE SUIS EN PREMIÈRE ANNÉE.


MAIS PAPA, ARRÊTE AVEC MON HANDICAP!
HUGO, LA GRANDE FATIGABILITÉ LIÉE À TON HANDICAP DEMANDE QUELQUES AMÉNAGEMENTS QUAND MÊME!
HIER TU NE VOULAIS PAS FAIRE D'ÉTUDES ET, AUJOURD'HUI, TU VEUX FAIRE UN DOCTORAT...
FAUDRAIT SAVOIR!
FAUDRAIT SAVOIR VOUS AUSSI!
HIER TU VOULAIS QUE JE FASSE DES ÉTUDES.
...
EN MÊME TEMPS À SON ÂGE, MA SEULE AMBITION C'ÉTAIT DE MONTER UN GROUPE DE ROCK HEAVY METAL!

Le choix des études

Mon choix d'ORIENTATION doit correspondre à mes centres d'intérêt et prendre en compte ma situation de handicap.

Votre projet d'études se construit avant tout en fonction de vos souhaits et de vos centres d'intérêt. **Complètement personnel, ce choix se mûrit tout au long de vos années au lycée.**

Pour vous accompagner dans votre cheminement, vous pouvez notamment faire appel à vos enseignants, ou au psychologue de l'Éducation Nationale de votre établissement. Les équipes de suivi de la scolarisation (ESS) peuvent aussi vous épauler.

Le choix du domaine d'études et du métier souhaité doivent tenir compte de vos aspirations mais aussi de votre situation personnelle et de santé.

Le handicap est pris en compte par le Code de l'éducation

L'article L 123-4-2 du Code de l'éducation précise que :

« Les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études. »

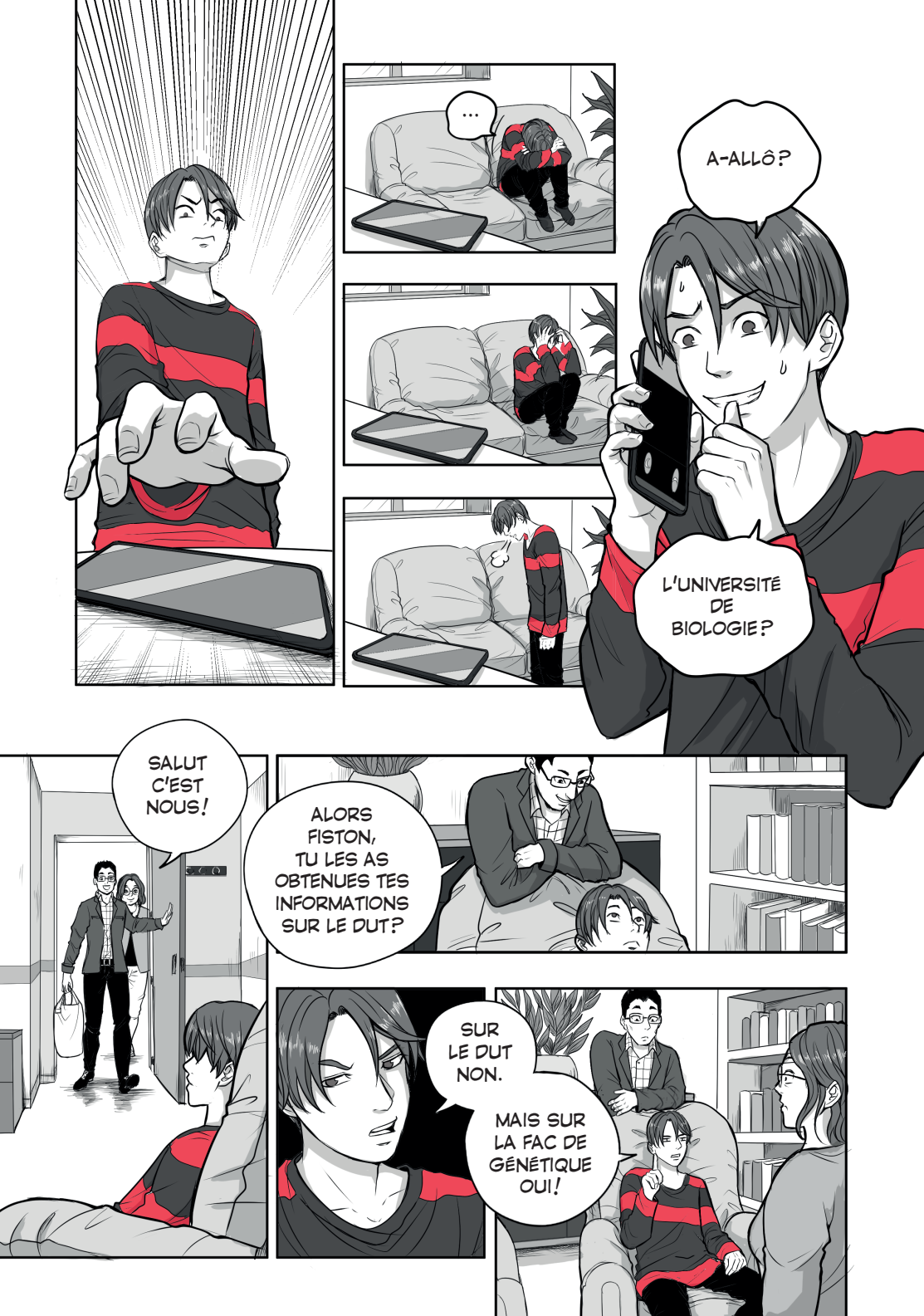
3

Le choix de l'établissement

Dois-je préférer un établissement qui propose les meilleures adaptations à mon handicap ou celui qui correspond à mes choix de vie ?




ON A PAS MAL TRAVAILLÉ ENSEMBLE POUR AFFINER SON CHOIX DE FORMATION.
ON A TROUVÉ DES ÉTABLISSEMENTS QUI CORRESPONDENT À SES BESOINS.
IL Y AVAIT PAS MAL D'INFOS SUR LE SITE HANDI-U.
MAIS TU AS ÉTÉ UN PEU DUR EN LE LAISSANT APPELER LES ÉTABLISSEMENTS TOUT SEUL...
C'EST UN EXERCICE DIFFICILE POUR UN ADO HANDICAPÉ COMME LUI!
POUR APPRENDRE À DÉVELOPPER SON RELATIONNEL...
QUOI DE MIEUX QUE DE SE RENSEIGNER SUR SES PROPRES ÉTUDES?
EN TOUT CAS JE SUIS CONTENT QU'IL SE SOIT RAISONNÉ ET AIT PRÉFÉRÉ DES ÉTUDES COURTES!


...
A-ALLÔ ?
L'UNIVERSITÉ DE BIOLOGIE ?
SALUT C'EST NOUS !
ALORS FISTON, TU LES AS OBTENUES TES INFORMATIONS SUR LE DUT ?
SUR LE DUT NON.
MAIS SUR LA FAC DE GÉNÉTIQUE OUI !

Le choix de l'établissement

Mes PROJETS d'études et le métier auquel j'aspire guident mon choix d'établissement.

Aucun établissement ne peut refuser à un lycéen d'intégrer une formation en raison de sa situation de handicap. Pour autant, aucune place n'est réservée pour les étudiants présentant un handicap.

Chaque établissement public d'enseignement supérieur est doté d'une structure d'accueil qui vous proposera un accompagnement adapté. Cette structure peut notamment vous aider à confirmer la compatibilité de votre projet d'études avec votre situation de handicap. Pour cela, elle peut par exemple vous mettre en relation avec les équipes pédagogiques si besoin.

Structures handicap référencées

Sur le site etudiant.gouv.fr - rubrique « vous conseiller et accompagner », il est possible de trouver la liste de toutes les structures handicap référencées par le Ministère.

Pour y accéder directement, scannez le QR code :

4 Le droit à la compensation

Une situation de handicap invisible donne-t-elle accès à des aménagements ?




ELLE EST IMPOSANTE CETTE UNIVERSITÉ!
PORTES OUVERTES
BIENVENUE
TU ES SÛR QUE C'EST LÀ QUE TU VEUX ÉTUDIER?
OUI, OUI!
J'AI BIEN COMPRIS QU'IL N'A PAS BESOIN DE NOUS...
LAISSONS-LE... ÇA LE RESPONSABILISE...
SERVICE HANDICAP
HUGO! VIENS VOIR... IL Y A QUELQUE CHOSE DE PRÉVU POUR LE HANDICAP!
SERVICE HANDICAP
ON DEVRAIT ALLER SE RENSEIGNER!
JE NE SUIS PAS HANDICAPÉ ...
ET PUIS SI ON N'EST PAS EN FAUTEUIL... ON N'A PAS DE DROITS!


SERVICE HANDICAP
OUI ! IL EXISTE DE NOMBREUX DISPOSITIFS.
IL Y A BIEN SÛR LA POSSIBILITÉ D'AVOIR DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE POUR LES EXAMENS...
OU DES TUTEURS PÉDAGOGIQUES POUR L'AIDE AU TRAVAIL INDIVIDUEL.
ON ÉVALUERA ENSEMBLE VOS BESOINS DE COMPENSATION.
COMPTE TENU DE VOTRE ÂGE, VOUS AVEZ PEUT-ÊTRE TRAVAILLÉ ET DÉCLARÉ VOTRE HANDICAP ?
EN FAIT C'EST PAS POUR MOI...
C'EST POUR, HEU... HUGO !
C'EST ÇA QUE TU APPELLES RESPONSA-BILISER TON FILS ?

Le droit à la compensation

Le droit à la compensation s'applique à toute situation de handicap et rétablit L'ÉGALITÉ des chances. Grâce à lui je peux aborder mon parcours comme tout autre étudiant.

Les aménagements qui seront proposés permettront de compenser la situation de handicap mais pas de garantir l'obtention du diplôme.

Les établissements d'enseignement supérieur mettent en œuvre tous les aménagements qu'ils jugent nécessaires pour les activités pédagogiques. Il peut s'agir d'aides humaines, techniques ou d'aménagements particuliers adaptés au rythme de votre cursus (études, formation, examens).

Si votre situation de santé s'inscrit sur une année universitaire, il n'est pas nécessaire d'avoir une reconnaissance de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour bénéficier d'aménagements pédagogiques.

À noter

C'est la MDPH qui statue sur les aides liées à la vie quotidienne et relevant de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

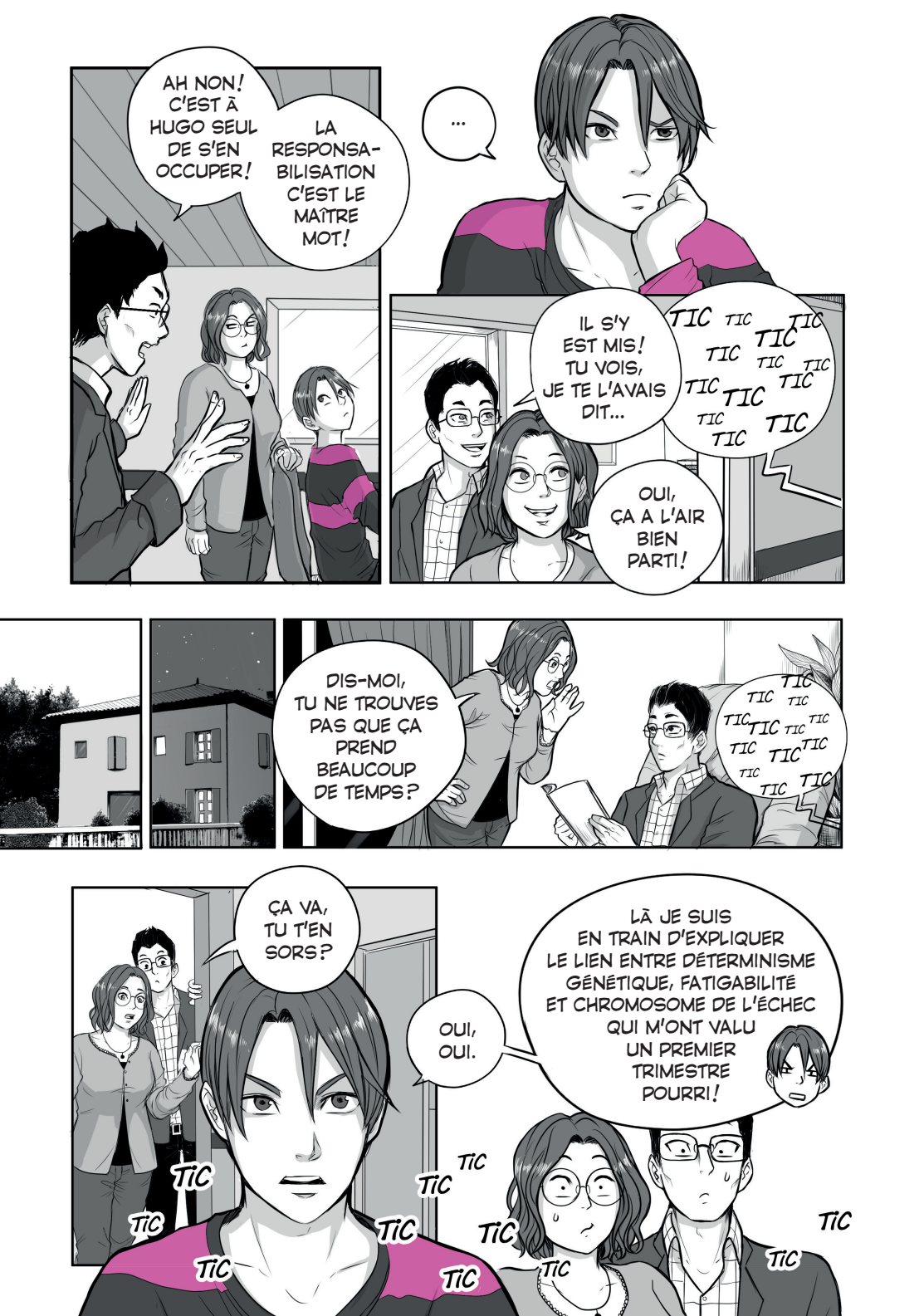
5

Signaler son handicap sur Parcoursup

Un dossier présentant un parcours chaotique sera-t-il mal évalué par la commission d'examen des vœux ?




ÇA NE VA PAS MARCHER...
ÇA NE VA PAS MARCHER!
CALME-TOI HUGO...
CE N'EST PAS PARCE QUE TU AS EU DES ABSENCES ET DES RÉSULTATS CHAOTIQUES QUE TON DOSSIER D'ADMISSION VA ÊTRE REFUSÉ!
J'AI VU QU'ON PEUT JUSTIFIER UN PASSAGE DIFFICILE SUR PARCOURSUP.
CE SERA PRIS EN COMPTE LORS DE L'EXAMEN DE TON DOSSIER!
CONCENTRE-TOI.
ON VA REMPLIR LE FORMULAIRE SUR PARCOURSUP ENSEMBLE.


AH NON ! C'EST À HUGO SEUL DE S'EN OCCUPER !
LA RESPONSA-BILISATION C'EST LE MAÎTRE MOT !
...
IL S'Y EST MIS ! TU VOIS, JE TE L'AVAIS DIT...
TIC
OUI, ÇA A L'AIR BIEN PARTI !
DIS-MOI, TU NE TROUVES PAS QUE ÇA PREND BEAUCOUP DE TEMPS ?
ÇA VA, TU T'EN SORS ?
OUI, OUI.
LÀ JE SUIS EN TRAIN D'EXPLIQUER LE LIEN ENTRE DÉTERMINISME GÉNÉTIQUE, FATIGABILITÉ ET CHROMOSOME DE L'ÉCHEC QUI M'ONT VALU UN PREMIER TRIMESTRE POURRI !

Signaler son handicap sur Parcoursup

EN EXPLIQUANT LES DIFFICULTÉS de mon parcours, je permets à la commission d'en tenir compte dans sa décision d'attribution.

La plateforme Parcoursup n'est pas une plateforme d'orientation mais elle permet de déposer ses candidatures aux formations qui vous intéressent. Pour chaque formation, vous y trouverez :

- la description de la formation et des attendus pour la suivre dans de bonnes conditions,
- les coordonnées d'un référent handicap.

Dans la fiche **« projet de formation »**, vous pouvez expliquer un parcours chaotique ou éventuellement signaler que vous avez des problèmes de santé. Cette fiche est lue par les commissions d'examen des vœux et n'a pas besoin de donner d'informations médicales confidentielles.

En complément, vous pouvez remplir une **fiche de liaison handicap**. Celle-ci n'est jamais transmise aux commissions d'examen des vœux. C'est au moment où vous validez votre choix d'établissement, que vous pouvez choisir de la transmettre à la structure handicap de l'établissement concerné. Cette démarche lui permettra d'anticiper vos besoins.

À noter

Si vous n'avez pas eu d'affectation, ou si les propositions reçues ne sont pas compatibles avec vos besoins spécifiques, vous pouvez demander un réexamen de votre candidature à la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur de votre académie (CAES).

Si vous avez rempli la fiche liaison handicap, elle est transmise automatiquement à la CAES. Ceci facilite le traitement de votre demande.

6

Après l'admission



Dois-je déclarer mon handicap une fois admis ?




VOUS AVEZ BIEN TRANSMIS LES NOTES SUR MON COURS ?
OUI MADAME !
PARFAIT, JE DONNE MON PROCHAIN TD EN SALLE 12,
JE COMPTE SUR VOUS !
UNIVERSITÉ BIOLOGIE SCIENCES
!
MAIS, JE TE RECONNAIS ! JE T'AI VU AU SALON DE L'ÉTUDIANT !
TU ES HUGO !
TU TE RAPPELLES DE MOI ?
OUI, OUI LÉA !
ALORS ÇA Y EST TU DÉBUTES DES ÉTUDES DE BIOLOGIE !
C'EST SUPER ! TU ES CONTENT ?


OUI MAIS MES PARENTS VEULENT QUE JE DÉCLARE MON HANDICAP.
MAIS JE NE SUIS PAS HANDICAPÉ... J'AI UNE ANOMALIE GÉNÉTIQUE.
PEUT-ÊTRE MAIS J'AI UNE AMIE DANS TON CAS.
EN SE DÉCLARANT ELLE A PU BÉNÉFICIER D'AIDES.
SI TU TE DÉCLARES, ON ÉVALUERA TES BESOINS D'AMÉNAGEMENTS.
ÇA POURRA T'AIDER PENDANT TES ÉTUDES.
PAR EXEMPLE JE SUIS PRENEUSE DE NOTES POUR PLUSIEURS ÉTUDIANTS!
TU VEUX DIRE QUE SI JE ME DÉCLARE, TU POURRAS ÊTRE PRENEUSE DE NOTES POUR MOI?
SI C'EST NÉCESSAIRE, BIEN SÛR!
SERVICE HANDICAP
BON-JOUR!
SERVICE HANDICAP

Après l'admission

Une fois admis, je peux entreprendre des DÉMARCHES pour être accompagné par l'établissement que j'ai choisi.

Pour la prise en compte de votre handicap, prenez contact avec la structure handicap de l'établissement que vous avez choisi dès que vous aurez confirmé votre inscription. Vous rencontrerez aussi le médecin du Service de Santé Universitaire désigné par la Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Ces démarches personnelles permettront d'enclencher la procédure d'évaluation de vos besoins.

Ainsi, au regard des informations fournies à la structure handicap et de l'avis du médecin, une équipe plurielle pourra être réunie.
Elle se composera de vous, du chargé d'accueil et d'accompagnement, du médecin ainsi que d'un représentant de l'équipe pédagogique de votre formation et, si nécessaire, d'autres professionnels.

Un Plan d'Accompagnement de l'Étudiant Handicapé (PAEH) sera ensuite établi. Il précisera les aménagements qui vous sont accordés et les dispositions préconisées pour le suivi de votre parcours d'études.

À noter
Une fois que votre PAEH est établi, c'est à vous de décider de déclarer, ou non, votre situation de handicap.

7

Vers le monde de l'entreprise

Est-ce que mon handicap m'empêchera de trouver un emploi à la fin de mes études ?




5 ANS PLUS TARD
TOC TOC
LÉA, TU AS FACE À TOI, UN INGÉNIEUR CHIMISTE NIVEAU 2 CONFIRMÉ!
TU ES RECRUTÉ!? C'EST GÉNIAL!
J'AVAIS PEUR QUE TON HANDICAP POSE PROBLÈME!
OUI MON MANAGER AUSSI...
MAIS L'ALTERNANCE NOUS A APPRIS À NOUS APPRIVOISER MUTUELLEMENT.
AU DÉBUT, JE ME DEMANDAIS SI JE N'AURAIS PAS À FAIRE LE TRAVAIL À VOTRE PLACE!
... ET MAINTENANT JE NE PEUX PLUS ME PASSER DE VOUS!
VOUS ÊTES RECRUTÉ HUGO!


RASSURE-MOI, VOUS AVEZ PU TROUVER LES ADAPTATIONS DONT TU AS BESOIN POUR TON POSTE?
SANS PROBLÈME!
DÈS MON INTÉGRATION, J'AI VU LE MÉDECIN DU TRAVAIL!
ET, COMME JE ME SUIS DÉCLARÉ, MES AMÉNAGEMENTS ONT ÉTÉ MIS EN PLACE AVEC LA MISSION HANDICAP.
MISSION HANDICAP
ALLEZ LÂCHE UN PEU TON ORDI. ON SORT FAIRE LA FÊTE!
PLUS TARD, MA THÈSE ME STRESSE TELLEMENT!
T'IN-QUIÈTE...
AVEC TOUT CE QUE TU BOSSES TU VAS ÉPATER LE JURY!
MAIS ET TOI? TON ANXIÉTÉ PERMANENTE...
C'EST PAS TROP HANDICAPANT?

Vers le monde de l'entreprise

Toutes les OPPORTUNITÉS proposées par les entreprises sont ouvertes aux personnes en situation de handicap.

Chaque année les entreprises recrutent des stagiaires et apprentis afin de permettre aux jeunes diplômés de découvrir leurs métiers et leur organisation. Les contrats en alternance ont vocation à former et recruter les candidats à l'issue de la période d'apprentissage.

De plus en plus d'entreprises handi-engagées, s'organisent en réseaux pour rechercher de jeunes diplômés ou futurs diplômés.
Elles se sont organisées pour traiter les candidatures au regard des compétences et du profil des candidats tout en prenant en compte leur situation particulière.

Quelle que soit la nature de leur contrat de travail, les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Vous pouvez demander la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) avant vos premières expériences professionnelles. Ainsi, vous faciliterez la prise en compte de votre situation par la mission handicap de votre employeur.

À noter
Les établissements d'enseignement supérieur disposent souvent d'un pôle « insertion professionnelle » pour accompagner les étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire et professionnel.

Quelques exemples des bonnes pratiques constatées dans des entreprises.

GROUPE RENAULT Témoignage

“ Je continue de faire ce que je sais faire et que j’aime !

Il y a un an, ma maladie chronique m’a obligée à m’arrêter. Ma manager a été très présente et m’a accompagnée dans cette épreuve. Quand je suis revenue, je n’avais plus tout à fait les mêmes capacités. Le traitement médical occasionne de la fatigabilité et des troubles cognitifs. Je cherche mes mots. J’ai des problèmes de mémoire… Je mets des post-it partout ! Je ne peux pas encaisser la même charge de travail qu’avant mais ce handicap est totalement invisible. J’ai fait une RQTH* avec l’aide de la médecine du travail. Je craignais que l’étiquette « handicapée » pénalise ma carrière. Je suis finalement heureuse de m’être déclarée. Mon poste a pu être adapté grâce à cela et je continue à faire ce que je sais faire et que j’aime. ”

*Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

Témoignage

“ J’ai pris conscience de ce que j’apportais à l’activité plus générale du magasin et à l’équipe.

J’étais en dernière année de BTS commerce lorsque j’ai effectué une alternance au sein d’un magasin Carrefour Market. Je suis autiste Asperger. Mon intégration s’est faite un peu comme la construction d’un puzzle : au début, je progressais mais j’avais des difficultés à prendre du recul sur chacune de mes tâches. Puis tout s’est mis en place dans ma tête, et j’ai pris conscience de ce que j’apportais à l’activité plus générale du magasin et à l’équipe. Mon directeur de magasin a rapidement reconnu et apprécié mes progrès, et a poussé mon équipe à me confier différentes missions. Carrefour a tout mis en place pour que je me trouve dans un environnement sécurisant. J’ai pu trouver ma propre façon de faire pour être efficace, avec l’aide et le soutien de l’équipe. Grâce à cette expérience, j’ai réussi ma dernière année de BTS et j’ai pu définir mon projet professionnel. ”

Microsoft

Témoignage

“ *Embauché pour mes compétences et pas pour mon handicap !*

J’ai rejoint Microsoft il y a 3 ans. À l’époque j’ai postulé dans de nombreuses entreprises et lorsque j’arrivais en fauteuil roulant, les recruteurs me disaient toujours : « on va contacter la mission handicap et on va bien vous trouver quelque chose ». Désespérant ! Chez Microsoft, j’ai passé des entretiens avec les autres candidats. J’ai appris très rapidement que j’étais embauché et mon manager m’a indiqué que mes compétences correspondaient au profil de poste recherché et que j’étais le meilleur des candidats. La mission de Microsoft de donner à chaque individu et à chaque organisation les moyens de réaliser ses ambitions a pris tout son sens ! ”

orano

Témoignage

“ *J’ai abordé ma situation avec les Ressources Humaines en confiance.*

J’entamais un DUT de Génie civil lorsqu’à la suite d’un accident de la route je me suis retrouvée physiquement handicapée. J’ai dû renoncer à ma pratique intensive des arts martiaux, mais un autre combat commençait. Mon handicap pouvait être temporaire mais mes études ne pouvaient pas attendre. DUT en poche, j’ai intégré une école d’ingénieur en apprentissage. Lorsque j’ai postulé chez Orano, j’étais en convalescence. J’avais troqué ma chaise roulante contre une canne. J’ai abordé ma situation avec les ressources humaines en confiance. Je savais que je pouvais disposer d’adaptations si nécessaire. Aujourd’hui, je reprends doucement mes activités sportives. Et, surtout, je débute une formation et un métier qui me passionnent et que j’aurais pu difficilement exercer sans les responsables handicap qui m’ont donné le coup de pouce nécessaire pour aller de l’avant. ”

Atos

Témoignage

“ *Des aménagements ont été apportés à mon poste de travail pour travailler dans les meilleures conditions possibles.*

En école d’ingénieurs, après avoir suivi un DUT informatique, j’ai débuté chez Atos comme apprenti. Après un rendez-vous avec le médecin du travail et une entrevue avec une chargée de mission handicap, des aménagements ont été apportés à mon poste de travail afin que je puisse travailler dans les meilleures conditions possibles. Grâce à un tuteur qui s’est beaucoup impliqué, j’ai été intégré dans une équipe dans laquelle l’ambiance était propice à la communication et au travail en groupe. Au cours du temps, j’ai gagné en expérience et en hauteur de vue. Aujourd’hui, trois ans après mon arrivée, j’accompagne les clients comme consultant spécialisé dans l’un des domaines techniques où Atos est reconnu parmi les leaders. ”

L'association APACHES

Depuis la loi du 11 février 2005

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, tous les établissements publics d'enseignement supérieur se sont progressivement dotés d'une structure dédiée à l'accompagnement des étudiants handicapés.
Avec l'émergence de nouveaux métiers et de personnels compétents au sein de ces structures, l'association des professionnels de l'accompagnement du handicap s'est créée en 2013 afin de fédérer les personnels de ces structures.

L'association n'a pas pour objectif d'intervenir directement dans l'accompagnement des étudiants handicapés. Si vous êtes un lycéen ou un étudiant en recherche d'information sur l'accompagnement, c'est à votre établissement que vous devez vous adresser directement.

Par contre, nous travaillons en collaboration avec nos différentes tutelles comme le ministère ou la conférence des présidents d'université pour être force de proposition ou de conseil sur la mise en œuvre des politiques d'accompagnement déployées dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Suite à différents chantiers comme la reconnaissance de nos métiers, les collaborations que peuvent avoir les services de santé universitaire et les services handicap, des conseils sur la prise en charge des troubles DYS, il nous a paru important de contribuer à la question de la transition secondaire-supérieur avec la loi pour l'orientation et la réussite des étudiants qui a conduit à la mise en place de la plateforme Parcoursup.

L'association n'a pas pour objectif d'intervenir directement dans l'accompagnement des étudiants handicapés...

Pour plus d'informations sur notre association vous pouvez consulter nos pages internet :

http://asso-apaches.fr/

APACHES

Association des **P**rofessionnels
d'**AC**compagnement du **H**andicap
dans l'**E**nseignement **S**upérieur

NOS PARTENAIRES

Aix Marseille Université
Université d'Angers
Université des Antilles
Université d'Artois
Université de Bordeaux
Université de Bordeaux Montaigne
Bordeaux INP
Université de Bourgogne
Université de Bretagne Occidentale
Université de Bretagne Sud
Université de Caen Normandie
CNAM
Université Clermont Auvergne
Università di Corsica Pasquale Paoli
Université Côte d'Azur
CY Cergy Paris Université
Université Grenoble Alpes
Université de Guyane
Université Polytechnique Hauts-de-France
Université de Haute-Alsace
École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS)
Université d'Évry Val d'Essonne
INSPÉ de Paris
INSA Centre Val de Loire
INSA de Lyon
INSHEA
Université de La Réunion
Université de La Rochelle
Le Mans Université
Université de Lille
Université de Limoges
Université de Lorraine
COMUE Université de Lyon
Université Lumière Lyon 2
Université Jean Moulin Lyon 3
Université de Montpellier
Université Paul-Valéry Montpellier 3
Université d'Orléans
Université de Paris
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
Université Paris Dauphine-PSL
Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
Université Paris Saclay
Université de Pau et des pays de l'Adour
Université de Perpignan Via Domitia
Université de Picardie Jules Verne
Université de Poitiers
Université de Reims Champagne Ardenne
Université Rennes 1
Université Rennes 2
Université de Rouen Normandie
Université de Savoie Mont Blanc
Université Jean Monnet Saint-Étienne
Sorbonne Université
Université de Strasbourg
Université Toulouse III Paul Sabatier
Université Toulouse-Jean Jaurès
Université de Versailles Saint-Quentin

© www.corporatefiction.fr - août 2020 - Illustrations : Aerinn

Oui les études supérieures c'est pour moi !

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION
Liberté
Égalité
Fraternité